

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Date de publication : [11 Mai 2023](#)

Date de convocation : 25 avril 2023
Date d'affichage : 26 avril 2023

Séance du 4 mai 2023

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 41

En exercice : 41

Qui ont pris part à la délibération : 29

Nombre de voix exprimé : 35

L'an deux mille vingt-trois et le quatre mai,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents : Robert Tchobdrénovitch, Emilie Bastié, François Bonnet, Jean-Marc Brabant, Romain Brette, Alain de Villebonne, Mariane Domeizel, Rose-Marie Dumontier, Marc Duval, Philippe Egg, Mylène Garcin, Alain Gouirand, Valérie Grange, Alain Gueydon, Marc Jaubert, Geneviève Jean, Franck Laroche, Nathalie Lebouc, Séverine Maugan-Curnier, Eve Maurel, Jacques Natta, Josiane Panattoni, Brigitte Pascal-Freytag, Grégory Risbourg, Jean-Louis Robert, Serge Robin, Nicolas Salerno, Catherine Serra et Bernadette Vitale.

Procurations de : Pierre Aubois à Mariane Domeizel, Jean-Paul Grouiller à Rose-Marie Dumontier, Josiane Giraudon à Catherine Serra, Brigitte Margaillan à François Bonnet, Joëlle Richaud à Franck Laroche, Richard Rouzet à Jean-Louis Robert,

Absents et excusés : Jean-Luc Borel, Anne-Marie Dauphin, Géraud de Sabran-Pontevès, Michel Partage, Béatrice Paumier-Lallemand, Samantha Khalizoff, Karine Mouret supplée par Brigitte Pascal-Freytag,

Madame Catherine SERRA est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2023-057
Modification du tableau des effectifs
Création d'emplois temporaires - Parking de l'étang de La Bonde

Rapporteur : Frédérique Roger

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu les statuts de COTELUB,

Vu le budget de COTELUB,

L'animation du Parking de l'Etang de la Bonde, nécessite la création de 2 postes (ouverts à partir de 16 ans) en **contrats d'accroissement saisonnier** (emplois non permanents) afin de présenter et valoriser des évènements et manifestations prévus sur le territoire auprès des usagers du parking, petit entretien du parking, adjoint d'animation

Madame le Rapporteur propose au conseil communautaire :

- D'approuver la création de 2 emplois non permanents, grade adjoint d'animation, au motif de l'accroissement saisonnier,
- D'approuver la mise à jour du tableau théorique des effectifs,
- De préciser que les crédits suffisants sont prévus au Budget Général, chapitre 012, de l'exercice,
- D'autoriser Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** la création de 2 emplois non permanents, grade adjoint d'animation, au motif de l'accroissement saisonnier,
- **D'approuver** la mise à jour du tableau théorique des effectifs,
- **De préciser** que les crédits suffisants sont prévus au Budget Général, chapitre 012, de l'exercice,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

31 voix POUR

1 voix CONTRE - P. Egg

3 ABSTENTIONS - P. Aubois - M. Domeizel - M. Duval

Majorité des suffrages exprimés

Catherine SERRA
Secrétaire de séance



Robert TCHOBDRONOVITCH
Président

